

La SHAL est heureuse d'avoir permis avec d'autres associations la sauvegarde de la maison Berweiller de Sierck-les-Bains qui vient d'être classée au titre des monuments historiques le 9 février dernier.

Sierck-les-Bains

La maison Berweiller sauvée par la D.R.A.C.

Après son classement au titre des monuments historiques la maison Berweiller à Sierck-les-Bains vient d'être consolidée hors d'eau par la D.R.A.C.

Nos lecteurs se souviennent de la maison Berweiller à Sierck, cet impressionnant immeuble de marchand drapier du début du 17^e siècle que, pour un motif de sécurité fondé sur un rapport dit « d'expert » contenant des erreurs flagrantes détectées et dénoncées par les associations du patrimoine, l'autorité locale voulait démolir il y a un an. Cela avait suscité un fort émoi dans l'opinion publique, dans le milieu associatif local, régional et jusqu'au niveau national (Stéphane Bern, Urgence patrimoine, La Tribune de l'art...) ainsi qu'à l'étranger. La D.R.A.C. n'attendait que cela, les pressions et encouragements de l'opinion publique, pour classer l'immeuble monument historique (le plus haut degré de protection). C'est chose faite. La D.R.A.C. vient également de procéder à la mise hors d'eau et à la consolidation provisoire du bâtiment dont elle a la responsabilité

en attendant la restauration par un repreneur. Des poutrelles métalliques ont été fixées sur la façade. Un échafaudage avec un contrat sur plusieurs années a été monté pour l'installation d'une couverture provisoire qui maintient l'édifice hors d'eau. D'autre part l'échafaudage apporte un supplément de sécurisation à l'édifice. Les ouvertures ont été consolidées. Bref, l'autorité locale peut dormir sur ses deux oreilles. Par ces temps qui nous avaient habitués aux mauvaises nouvelles en matière de patrimoine, cette action de sauvetage est incontestablement un motif de joie, et donne une idée de l'efficacité de la puissance publique lorsque la machine administrative se met en branle.

La suite

Il reste toutefois une question épineuse à régler : celle de la restauration de l'immeuble.



La maison Berweiller corsetée d'échafaudages.

Le groupement d'artisans luxembourgeois qui pratiquement depuis le début de l'affaire s'est signalé comme désireux de racheter et de restaurer l'édifice pour y faire un logement de luxe est toujours déterminé. Mais cet investisseur a besoin pour son retour sur investissement de compléter l'opération par l'adjonction d'un immeuble de cinq appartements et la municipalité oppose une question de places de parking. Les cinq appartements à créer requièrent selon le plan local d'urbanisme huit places pour véhicules, ce qui est impossible à pied d'œuvre, mais pour l'heure aucune solution n'est proposée comme alternative à l'extérieur du périmètre historique alors que la société luxembourgeoise est disposée à racheter des places de stationnement. La solution d'abord imaginée de créer un garage dans le vide-sanitaire en rez-de-chaussée que devra comprendre le nouvel immeuble selon les normes anti-crues

ne répond pas non plus aux mêmes normes étrange que celle en vigueur, les règles de l'Etat ne permettent même un usage pour le stationnement des véhicules que les places aménagées vingt ans à Sierck-les-Bains, leurs preuves, d'insuffisance hydraulique à l'occasion d'une crue, il y aurait eu des temps de déplacement. Rappelons qu'une petite partie de l'immeuble est en zone inondable, il faudra bien en tenir compte à l'Etat et la municipalité tendent d'une façon ou d'une autre pour déblocage d'ordre total de la voirie publique pour ne pas passer l'opportunité d'un repreneur sensible pour la sauvegarde de ce patrimoine tout à fait exceptionnel et d'une valeur architecturale.